



Province de Québec
Comté de Rivière-du-Loup

AVIS PUBLIC

Concernant la **demande de dérogation mineure** relative à la superficie totale permise pour les bâtiments complémentaires isolés selon le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le 25 août 2020, une demande de dérogation mineure a été complétée afin de rendre conforme un projet de construction d'un cabanon de 8' x 10' (superficie de 7,43 mètres carrés), lequel venant s'ajouter à un autre bâtiment complémentaire existant (garage) de 26' x 28' (superficie de 67,63 mètres carrés);
2. Le propriétaire de ce terrain, situé au 51 rue La Noraye, désire que le Conseil lui accorde la permission de déroger à la norme prévue au règlement de zonage, celle-ci permettant un maximum d'occupation en superficie de 71,18 mètres carrés (tenant compte du terrain visé), alors que d'autoriser la présente demande excèderait la superficie maximale de 3,88 mètres carrés;
3. Conformément aux dispositions du règlement sur les dérogations mineures, le Conseil avise la population de L'Isle-Verte qu'il se prononcera sur l'acceptation ou le rejet de cette demande lors de la séance publique qui sera tenue le mardi, 13 octobre 2020, à 20 hre, à la salle communautaire de l'École Moisson d'Arts de L'Isle-Verte.

Toute personne désirant émettre ses commentaires à la Municipalité est invitée à se présenter à cette séance publique du conseil municipal, aux fins de se faire entendre.

Donné à L'Isle-Verte ce dix-septième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt.

Guy Bérubé,
Directeur général